



ARGENTEUIL

**S'ENGAGER POUR
CHACUN
AGIR POUR TOUS**

2 Juillet 2021



Évolutions des Droits

REPRÉSENTATION DES FEMMES AU CSE D'ARGENTEUIL :

La CFDT défend la mixité dans la représentation du personnel. C'est pourquoi nous avons demandé un éclairage du Tribunal d'Instance sur la conformité des dernières élections.

Le TI nous avait alors donné raison. Mais la CGT, voulant absolument écarter les femmes de responsabilités, s'est pourvue en cassation et a finalement eu gain de cause.

Le 1^{er} Juillet elle s'est donc félicité, dans un tract, d'une décision de justice qui confirme le peu de place laissé aux femmes dans la représentation du personnel. C'est son choix, et il ne nous étonne que très peu.

Elle indique que « deux élus de moins pour défendre vos intérêts, ça compte ». C'est évident !

C'est pourquoi la CFDT est toujours très étonné de voir qu'en CSSCT, bien que forte de 5 représentants, il y a rarement plus d'un représentant CGT en réunion...

PMA :

Mardi 29 juin, le parlement a définitivement adopté le projet de loi de bioéthique ouvrant la possibilité aux femmes célibataires et aux couples de femmes d'accéder à la procréation médicalement assistée (PMA).

La PMA pour toutes était une promesse de campagne du président Emmanuel Macron, en 2017. Après deux ans de longs débats parlementaires, toutes les femmes pourront enfin y avoir accès.

La CFDT se félicite de cette grande avancée pour toutes les femmes.

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES :

Revendication historique de la CFDT, l'allongement du congé de paternité porté à 28 jours pour toutes les formes de parentalité est une avancée sociale majeure.

Si la CFDT préconise à terme un congé de deux mois, tout comme le rapport des « 1000 premiers jours de l'enfant », elle salue l'étape franchie aujourd'hui.

L'enjeu de l'égalité entre les femmes et les hommes passe par une meilleure répartition des tâches, une meilleure coparentalité, et une reconnaissance dans la société comme dans les entreprises de la responsabilité et l'engagement des pères.

Selon le rapport de l'inspection générale des affaires sociales sur le congé paternité, en 2016 le taux de recours global était de 67% mais de 80% pour les pères en CDI, 88% pour les fonctionnaires, 48% pour les CDD.

Comme le montrent ces chiffres, trop de freins demeurent, notamment pour les pères dans les emplois précaires.

Rendre automatique pour tous la moitié de ce congé à la naissance de l'enfant est une mesure de justice, et doit permettre à chaque couple de construire ensemble un équilibre dans l'accueil de l'enfant et l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle.

Tous, parents comme entreprises, nous avons à y gagner.